Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212201354-20260519-35_05_26-DE

Louargat
Louergad

COMMUNE DE LOUARGAT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 mai 2026

DATE DE CONVOCATION 6 mai 2026	L'an deux mil vingt-six le 19 mai à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur L'HEVEDER Hervé, Maire
DATE D'AFFICHAGE 6 mai 2026	**Membres convoqués** : Mrs LE BLEVENNEC, JEGOU, FEJEAN, LE PEUCH, PODER, LE GOAS, LE BORGNE, LE PENNEC, SCOLAN, Mmes LE JANNE, HERVE, DENOUEL, FER, CARMES, ANDRE, FRANCOIS
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRESENTS : 17 PROCURATIONS : 2 VOTANTS : 19	**Membres absents** : Mmes QUELEN, LEROY **Procurations** : Mme QUELEN à Mr L'HEVEDER, Mme LEROY à Mr LE PENNEC **Secrétaire** : Jaouen LE PEUCH

35-05-26 Désignation des Membres de la commission de contrôle

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la loi 2025-444 du 21 mai 2025 qui vise à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité, a modifié la composition des commissions de contrôle des listes électorales (CCLE).
La durée du mandat des conseillers municipaux est maintenant alignée avec la durée des fonctions des membres des CCLE, en application de l'article r.7 du code électoral modifié par le décret n) 2026-8 du 8 janvier 2026 pris en application de l'article L.52-18-4 du code électoral et portant diverses modifications du code électoral.
La commission est composée de trois membres pour les communes comptant une seule liste en présence au Conseil Municipal :
Un conseiller municipal de la commune
Un délégué de l'administration désigné par le préfet
Un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux, à l'exception du Maire, des adjoints et conseillers délégués, si un des membres se propose avec un suppléant, à défaut de volontaire, ce sera le plus jeune des conseillers municipaux qui sera désigné.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212201354-20260519-35_05_26-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DESIGNE Mr LE PEUCH Jaouen, membre titulaire
Mr LE BORGNE Stéphane, membre suppléant

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Extrait certifié exécutoire,

Le Maire,
Hervé L'HEVEDER

MAIRIE de LOUARGAT
22540